

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET PRINCIPAL
COMMUNE DE PRUNET**

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter de la clôture de l'exercice 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun. C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la commune réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les charges d'entretien courante, les charges de personnel le remboursement des intérêts d'emprunts, le vote des subventions aux associations, les fêtes et cérémonies Le budget reprend aussi les dépenses obligatoires, prévues à l'article L 2321-2 du C.G.C.T., notamment l'entretien des bâtiments communaux, la rémunération des agents, les dépenses d'entretien des voies communales

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 113 600 € au lieu de 123 074, 83 € en 2023 Les dépenses sont majoritairement en baisse par rapport à 2023 sauf les charges de personnel. La hausse est due à la nécessité de recourir à une remplaçante pour le secrétariat de mairie pendant le congé maladie de la secrétaire

Rappel des chapitres

Le chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la collectivité : électricité, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais de téléphone, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les charges de personnel

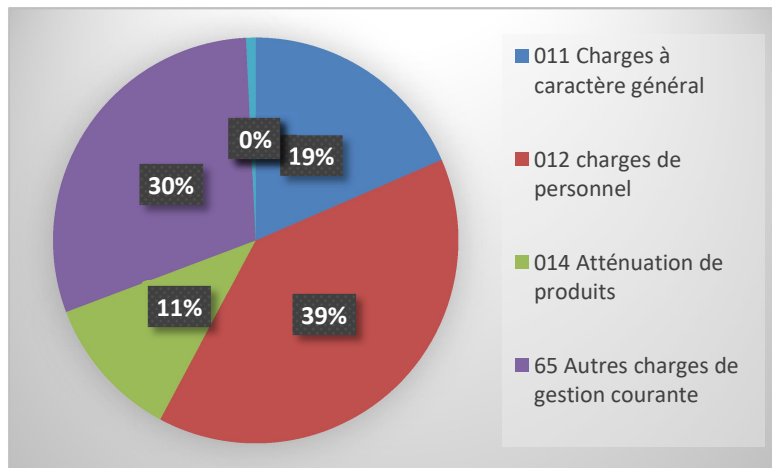
Chapitre 014 : « atténuation de produits » correspond au reversement de fiscalité envers d'autres communes ou groupements de communes à hauteur de 13 009 €. Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce dernier a vocation à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées.

Chapitre 65 : correspond à la participation annuelle versée au SDIS, à la participation de la commune aux différents syndicats (PNR, SDEA, SIEC ...) ainsi qu'au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations communales, la participation à l'école de CHASSIERS pour les enfants domiciliés à PRUNET.

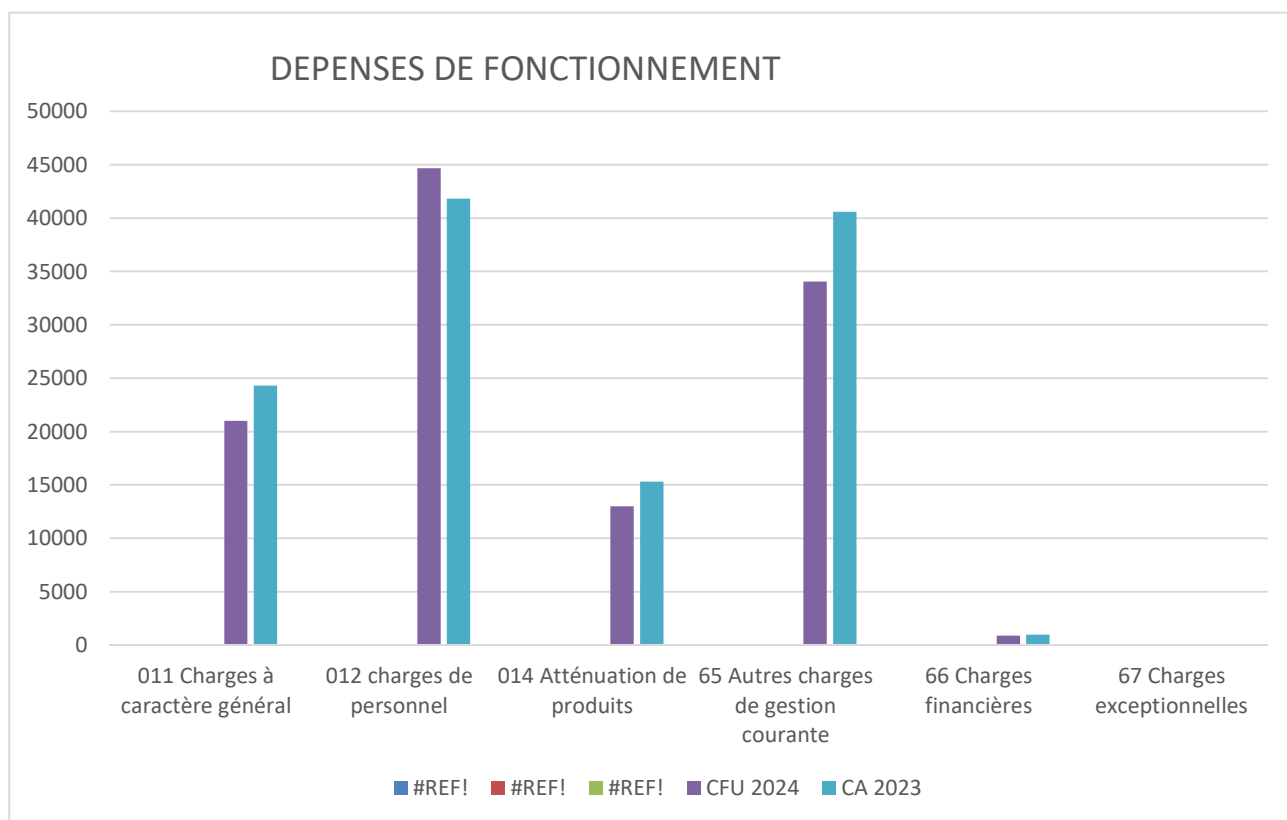
Chapitre 66 : il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts

Les dépenses réelles de fonctionnement, représentent une somme de **113 603,35 € d'euros**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024
011 Charges à caractère général	21011
012 charges de personnel	44660
014 Atténuation de produits	13009
65 Autres charges de gestion courante	34040
66 Charges financières	880
67 - Charges exceptionnelles	0
042 Section à section	
023 - Virement à la section d'investissement	0
TOTAL	113600



Comparaison CA 2023/CFU 2024



Recettes de fonctionnement

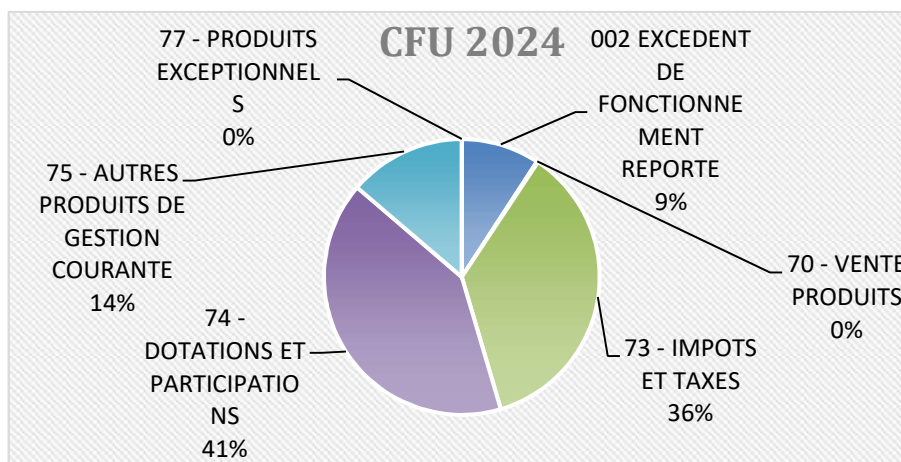
Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité : les taux des impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, dotation élu local, dotation de solidarité rurale)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyer, location de la salle, part au groupement forestier...)

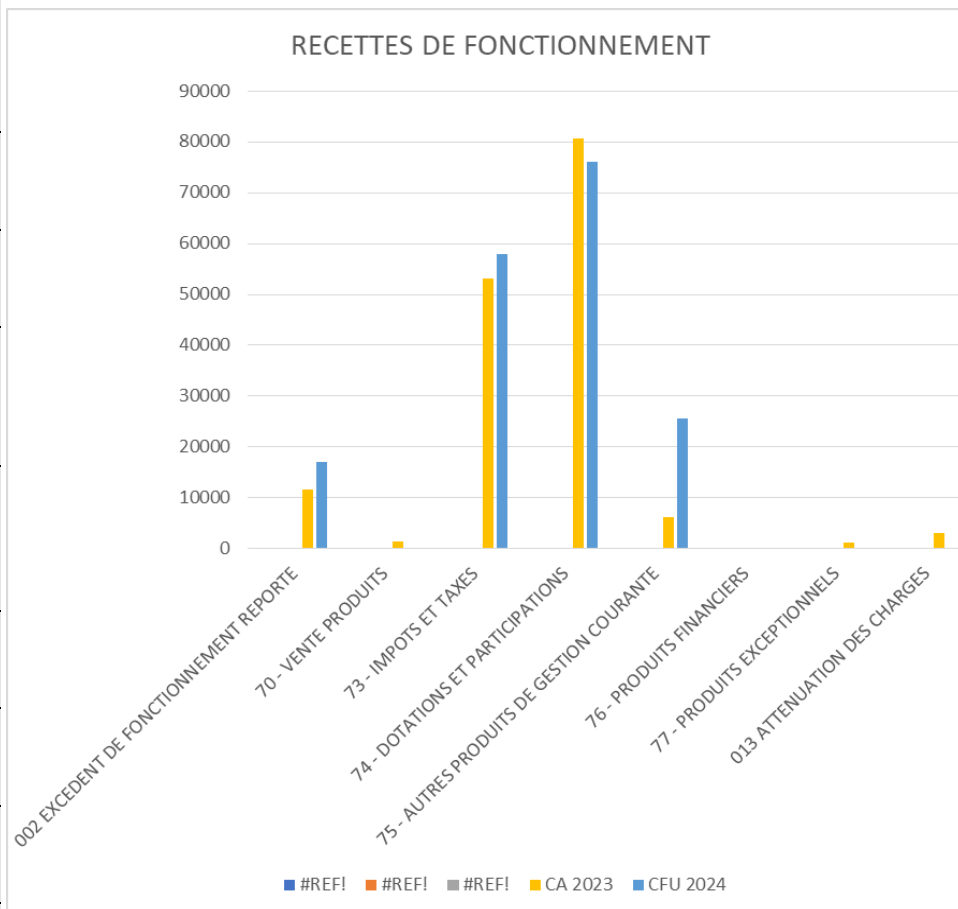
Les recettes réelles de fonctionnement de la commune de PRUNET représentent 159 929 €. + un excédent de fonctionnement de 2023 de 17 122, 28 € soit un total de 177 051 €

- A l'instar des années précédentes, la majeure partie de ces recettes provient de la fiscalité et plus d'un tiers de dotations allouées par l'Etat ainsi que de subventions et participations des partenaires financiers.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2024
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17122
70 - VENTE PRODUITS	239
73 - IMPOTS ET TAXES	58030
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	76064
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25596
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
042 Section à section	
TOTAL	177051



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CFU 2024
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11638	17122
70 - VENTE PRODUITS	1434	239
73 - IMPOTS ET TAXES	53050	58029
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	80681	76063
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6256	25596
76 - PRODUITS FINANCIERS		
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1200	
013 ATTENUATION DES CHARGES	3117	0
TOTAL	157376	177051



SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement, comprennent essentiellement des opérations qui modifient le patrimoine de la commune et des opérations en capital. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

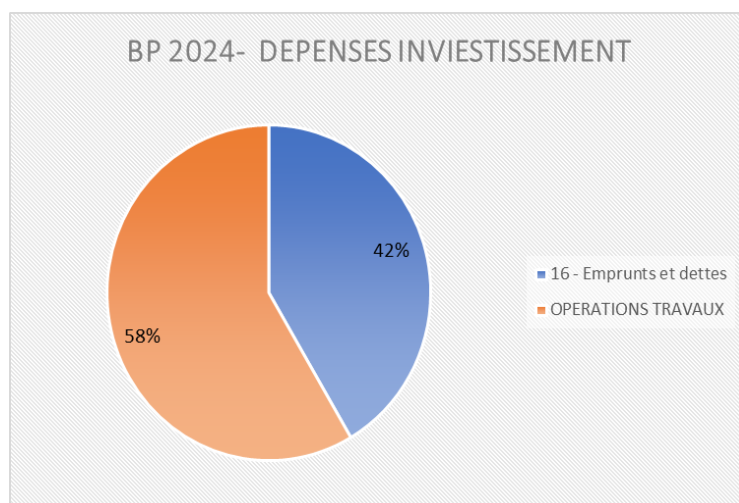
Chapitre 16 concerne le remboursement du capital des emprunts

Le chapitre 20 concerne notamment les frais de bornage, les études

Le chapitre 21 correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous (travaux)

Les principaux postes de dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT	CFU 2024
16 - Emprunts et dettes	15181
21-OPERATIONS TRAVAUX	21354
Autre matériel et mobilier	6000
TOTAL	42535



Pour 2024 les opérations d'investissement ont porté sur des travaux de voirie :

- terrassment route de Sémoline et pose de blocs à Méjeanne
- et la restauration de la statue du Christ

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement regroupent les subventions (en lien avec des projets d'investissement retenus) ou éventuellement le recours à l'emprunt.

Les recettes réelles d'investissement sont de 23 575,31 €.

Ainsi qu'un excédent d'investissement de 2023 de 10 172, 36 €

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 8 787, 75 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2024
001 SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	10172
10222 FCTVA	3922
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2471
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	17182
TOTAL	33747

